

École Primaire COMILOG  
BP 27-28  
Moanda  
GABON  
Tél. (00 241) 01 66 52 18

**Procès-verbal du Conseil d'école n°1  
Jeudi 26 novembre 2015**

Le Conseil d'école s'est tenu ce jeudi 26 novembre 2015, dans la salle de bridge du Manga de 17h30 à 19h45, sous la présidence de M. Farineau, Directeur de l'EPC.

**Étaient présents :**

Le Directeur de l'EPC : Monsieur Farineau

Les enseignants de l'EPC :

Mesdames Lafontaine, Evina Bolo, Likika, Cech, Maïssa, Rousseau, Tene, Laloy, Menjie, Bapindi  
Messieurs Alfonsi, Gonnod, Mikoumou, Grand, Nzikou, Moutin, Engone

Les parents d'élèves:

Mesdames Massard, De Portzamparc, Ngamiba, Boulende, Olivier, Charbonnier, Sanier Bitou, N'dzengue, Okumba-Okuiala

Messieurs Mestre, Kozé, Rendjogo, Boubebey, Kissengori, Kikson, Vinga

Entreprise COMILOG :

Monsieur Taty Taty (représentant M. Fanene)

**Excusés:**

Monsieur Fanene, Directeur des Ressources Humaines COMILOG, représenté par M. Taty Taty

Monsieur Abolade, enseignant, rejoint le conseil en cours de séance.

Madame Martin, parent d'élève, rejoint également le conseil pendant la séance.

**Absents :**

Mesdames Koumba, Nkinda, Messieurs Embegue, Minko, Dougangoye, Mboma, Makosso, Doumingou

Monsieur.ou Madame Oukamba

**Ouverture**

Le Directeur déclare la séance ouverte et propose aux personnes présentes de signer la feuille d'émargement qui circule.

**Présentations:**

Monsieur Farineau, Directeur de l'EPC se présente, et invite tous les participants à se présenter à tour de rôle.

**Documents:**

Le Directeur remet à chacun une chemise contenant divers documents:

- Le procès-verbal du conseil d'école du 16 juin 2015
- Le fonctionnement du Conseil d'école
- Le règlement intérieur de l'EPC
- Un tableau récapitulatif: Les personnels, les intervenants, effectifs et répartitions
- Une présentation du projet d'école
- Extrait du BO n°44 du 24 novembre 2015 « horaires d'enseignement des écoles maternelles et élémentaires »

**Secrétaire de séance:**

Le Directeur présente le rôle du secrétaire de séance et demande s'il y a des volontaires parmi les parents pour rédiger le procès-verbal. Personne n'étant candidat, Madame Laloy est désignée secrétaire de séance.

Le Directeur précise qu'il est souhaitable qu'un parent assure cette fonction lors du prochain conseil d'école.

### **Présentation de l'ordre du jour:**

Les points qui articulent l'ordre du jour sont les suivants:

- 1) Lecture et approbation du procès-verbal du Conseil d'école du 16 juin 2015
- 2) Fonctionnement du conseil d'école
- 3) Vote du nouveau règlement intérieur de l'école
- 4) Bilan de la rentrée des classes
  - Les effectifs
  - Les travaux effectués
  - Les commandes de fournitures scolaires
- 5) Les évaluations CE2
- 6) Les rythmes scolaires
- 7) Le projet d'école : présentation
- 8) La sécurité aux abords de l'école
- 9) Demande d'un poste d'infirmière
- 10) Les manifestations envisagées cette année au sein de l'école

### **1<sup>er</sup> point: PV du conseil d'école du 16 juin 2015**

Le Directeur demande si quelqu'un a des remarques à faire sur le procès-verbal du Conseil d'école du 16 juin 2015. Aucune remarque n'est faite, le PV est donc adopté.

### **2<sup>ème</sup> Point: Le fonctionnement du Conseil d'école**

Le Directeur présente le fonctionnement et les différents points qui peuvent être abordés au conseil d'école. En référence au document remis, il précise qu'il convient de l'adapter au cas d'une école d'entreprise à l'étranger. Dans le cadre de l'EPC, les éléments essentiels à retenir sont:

- Le rôle des parents d'élèves élus
- La mise au point de l'ordre du jour

(Le Directeur invite les parents à se concerter avant la mise au point de l'ordre du jour pour proposer différents points)

- Le secrétaire de séance (le choix d'un nouveau secrétaire à chaque nouvelle réunion du Conseil d'école)
- Les obligations statutaires et accord sur la diffusion du procès-verbal du Conseil d'école

Il est convenu que le PV sera diffusé par les moyens suivants :

Affichage du PV sur le panneau d'information de l'école, remise d'une copie aux personnes présentes ou excusées à la réunion et mise en ligne sur le site internet de l'école [www.mlf-epc.com](http://www.mlf-epc.com) dans la rubrique "conseil d'école".

- Le PV est soumis pour approbation au conseil d'école suivant
- Convocation au Conseil

Une convocation écrite est adressée à chaque participant au moins une semaine à l'avance.

### **Point 3: Le règlement intérieur**

Le règlement précédent (2014/2015) est repris avec quelques modifications:

- Les activités périscolaires pour les CP CE1 dans l'article 5
- Retards abusifs qui pourront être sanctionnés (article7)

Sur ce point un parent demande des précisions sur les sanctions. Le Directeur convient que le sujet est à étudier. En effet, à ce jour aucune sanction n'est décidée, les sanctions éventuelles à envisager devront avoir un caractère éducatif. Monsieur Alfonsi ajoute que les retards sont généralement du fait des parents, à ce titre, il n'est pas prévu de sanctionner les enfants.

Concernant les fournitures scolaires, un parent d'élève de CE1 déclare que son enfant n'a pas tout le matériel scolaire. Le Directeur explique qu'un retard de livraison a perturbé la distribution du matériel aux élèves.

Le présent règlement intérieur est adopté par les membres du Conseil d'école et reste en vigueur jusqu'au premier Conseil d'école de l'année scolaire 2016/2017. Il sera remis à chaque élève et les parents d'élèves devront en prendre connaissance et le signer.

### **Point 4: Bilan de la rentrée des classes**

#### Les Effectifs

Le Directeur commente les effectifs présentés dans un tableau. L'école accueille actuellement 393 élèves pour 14 classes. Les classes sont très chargées, il fait état de fortes pressions pour de nouvelles inscriptions mais il est difficile d'accepter de nouveaux élèves. Les possibilités sont très limitées en raison des forts effectifs.

Il regrette que l'école ne soit pas prévenue lorsqu'il y a des désistements.

Niveau	Nombre de classes	EFFECTIF	Nom des enseignants	Aides maternelles (ASEM)
MS	2 classes	49 (25 + 24) 49 nouveaux	Mme LAFONTAINE (MS A)	Olga Annie
GS	2 classes	60 (30 + 30) 4 nouveaux	M. ALFONSI / Mme EVINA BOLO (MS B)	Tinche Gibema
CP	2 classes	60 (31 + 29) 0	Mme LIKIKI (GS A) M. GONNOD (GS B)	
CE1	2 classes	58 (30 + 28) 2 nouveaux	Mme CECH (CP A) Mme TENE (CP B)	
CE2	2 classes	59 (30 + 29) 5 nouveaux	M. ABOLADE (CE2 A) Mme LALOY (CE2 B)	
CM1	2 classes	64 (32 + 32) 2 nouveaux	M. MIKOU MOU (CM1 A) M. GRAND (CM1 B)	
CM2	2 classes	43 (22 + 21) 2 nouveaux	M. NZIKOU (CM2 A) M. MOUTIN (CM2 B)	
<b>Total</b>	<b>14 classes</b>	393 (64 nouveaux)		

Moyenne 28,07 par classe

#### Intervenants extérieurs :

Sport : Monsieur. Engone/ Madame Bapindi dans les classes de GS au CM2

Anglais : Madame Menjie dans les classes de CM1, CE2, CE1B, CP B

Aides maternelles : 1 par classe en maternelle, à temps complet

Nouveaux personnels : Madame Maïssa en CE1 B, Madame Laloy en CE 2 B

Le Directeur présente l'équipe qui compte depuis la rentrée deux nouvelles enseignantes: Madame Laloy et Madame Maïssa à qui il souhaite la bienvenue.

Un parent s'informe sur les capacités d'accueil de l'école et demande si des ouvertures de classes sont envisagées. Le Directeur explique que ce n'est pas prévu pour des raisons de coût. Par ailleurs, l'école a connu une croissance très rapide ces dernières années, elle a besoin de s'adapter, de stabiliser son fonctionnement. Il n'est pas souhaitable de l'agrandir.

Madame Massard intervient et ajoute qu'il n'y a plus d'espace disponible, si la DRH de la COMILOG souhaite construire de nouveaux bâtiments, elle devra trouver un autre terrain.

Le Directeur rappelle que la mission de l'école est d'accueillir les enfants des cadres et note que ce n'est pas toujours le cas. Les problèmes d'effectifs sont sérieux et ne peuvent être résolus facilement, des demandes d'inscription seront toujours insatisfaites.

La date de rentrée 2016 n'est pas encore fixée. Le Directeur déplore de trop nombreuses absences d'élèves, surtout la première semaine d'école quelle que soit la date de rentrée.

#### Les travaux

De gros travaux ont été réalisés ces dernières années à l'EPC, actuellement la COMILOG semble avoir d'autres priorités, il n'est pas prévu d'importants travaux à l'EPC.

Les enseignants renouvellent leur demande de raccordement d'une connexion internet dans la salle informatique, la salle des maîtres et la BCD.

#### Les commandes

Les fournitures scolaires (provenant de France), ont été livrées tardivement : après la rentrée des classes. Cette année, contrairement aux années précédentes (où l'école effectuait une commande globale), chaque enseignant a pu établir une commande pour sa classe. Cette procédure qui présente l'intérêt de mieux utiliser les budgets et mieux

répondre aux besoins de chaque classe, a peut-être été plus longue à être traitée par le prestataire ou les fournisseurs, ceci pouvant expliquer le retard d'expédition.

Point positif : on note très peu d'erreurs, les articles livrés sont conformes aux commandes.

Les parents sont invités à solliciter les enseignants pour commenter leurs choix de manuels scolaires, étant donné qu'il n'a pas toujours été possible de le faire lors de la réunion d'information dans les classes en début d'année scolaire. Un parent est désireux de savoir si les enseignants d'un niveau ont les mêmes manuels. Monsieur Alfonsi précise que les mêmes manuels sont commandés, il existe parfois d'autres manuels à disposition dans chaque classe que les enseignants peuvent utiliser.

#### **Point 5: Les évaluations CE2**

Le Directeur présente les directives du Ministère de l'Éducation Nationale pour les évaluations de CE2. Une certaine liberté était offerte pour leur mise en place. Il justifie les choix de l'équipe pédagogique: l'outil retenu des évaluations provient d'une circonscription scolaire des Hauts de Seine en France, il est assez complet et permet un diagnostic représentatif des compétences acquises des élèves à l'entrée de CE2.

Madame Laloy explique la codification utilisée pour la correction et validation des compétences.

Les enseignants peuvent s'appuyer sur ce diagnostic pour mettre en place des actions dans le cadre du projet d'école et de leur pédagogie, notamment celui de l'aide personnalisée.

Les enseignants de CE2 informeront les parents des résultats de leur enfant lors de la remise des livrets à la fin du premier trimestre.

#### **Point 6: Les rythmes scolaires**

Le Directeur fait part des demandes reçues à ce sujet et attire l'attention sur les directives de l'Institution en France qui demande d'organiser la semaine scolaire sur 9 demi-journées à l'école primaire.

Il précise qu'il s'agit de décider si une réflexion sur les rythmes scolaires doit être engagée, souligne la nécessité de cerner les contraintes par un important travail de concertation et une réflexion approfondie avant de pouvoir aboutir. La COMILOG doit être consultée pour donner son avis. Les incidences sont nombreuses (transports, repas, aide personnalisée, activités péri scolaires, garde des enfants...). Par ailleurs tout projet devra être soumis pour avis aux diverses autorités compétentes (MLF, SCAC de Libreville).

Le sujet donne lieu à des propositions divergentes dans l'assemblée. Le Directeur est défavorable à un étalement de la réflexion sur une longue période pour plusieurs raisons: d'une part la durée des missions des enseignants détachés est normalement limitée à trois ans, et la difficulté pour le nouveau personnel de s'inscrire dans une réflexion ou un projet non aboutis, d'autre part les directives institutionnelles pouvant changer ainsi que les parents.

Le Directeur pose donc la question suivante : « Étudions-nous les rythmes scolaires ou pas cette année ? » Les échanges qui s'ensuivent débouchent sur la nécessité de voter. On procède au vote à main levée et on relève une large majorité favorable.

Le Conseil d'école acte le fait qu'une réflexion doit être engagée selon les modalités suivantes :

- Un sondage, avec délai de réponse à respecter, sera adressé aux familles via le cahier de correspondance des élèves avant les vacances de Noël.

- Il pourra y avoir 1 sondage par élève (sondage par correspondance)

- Un pourcentage des votants sera établi

- Les résultats seront publiés

- Une commission est constituée. Elle est composée d'enseignants et de parents volontaires :

Pour représenter les enseignants : Mesdames Lafontaine, Rousseau et Laloy

Pour représenter les parents : Mesdames Martin, Bitou et Massard

La commission prendra acte de la nécessité de réflexion ou pas. En cas de majorité pour engager cette réflexion, elle sera mandatée pour réfléchir et émettra le cas échéant des propositions d'organisation de rythmes scolaires avant le prochain conseil d'école.

#### **Point 7: Le projet d'école**

Le projet d'école, établi par le prédécesseur de Monsieur Farineau va être réactualisé. Le Directeur rappelle le but du projet d'école : faire progresser tous les élèves et favoriser leur réussite scolaire. Il s'articulera autour de plusieurs axes principaux. Le projet est à l'étude. Des informations seront transmises à ce sujet sur l'avancée du travail au cours des prochains conseils d'école.

#### **Point 8: La sécurité aux abords de l'école.**

Madame Massard annonce que les travaux envisagés pour aménager l'accès à l'école ne pourront être entrepris par la COMILOG, faute de budget. Elle relève que la circulation aux abords de l'école s'est intensifiée et, en conséquence, le

risque d'accident augmente. Elle demande une réflexion sur ce qui peut être mis en place pour la sécurité aux horaires d'accueil, ainsi qu'avant et au-delà de ces horaires.

Monsieur Nzikou propose que la commission constituée pour les rythmes scolaires (cf point 6) s'en charge. Le Directeur observe que les objectifs sont différents. Madame Laloy ajoute qu'elle ne peut participer à cette étude; le sujet n'étant pas du ressort des enseignants.

Cette réflexion pourra être menée par les parents, en concertation avec la COMILOG. Un appel à candidature sera lancé pour constituer une commission lors de première réunion de l'APE. Le Directeur sera consulté pour avis.

#### **Point 9: Demande de poste d'infirmière**

Dans un courrier adressé à la COMILOG, le Directeur a sollicité la création d'un poste d'infirmière (pour l'EPC et le Lycée Henri Sylvoz) ainsi que la mise en place d'un service de santé scolaire.

Outre l'aide qu'une infirmière pourrait apporter en cas de blessure, accident (dans la limite de ses compétences et attributions, elle ne peut se substituer au médecin), elle pourrait contribuer à l'éducation préventive en matière de santé. Elle pourrait également recevoir délégation pour procéder à des tests de vision ou d'audition.

Le Directeur fait référence aux visites médicales obligatoires en France (à l'entrée au CP et en 6ème). Elles permettent notamment de dépister des problèmes de vue et d'audition souvent à l'origine ou facteurs aggravants des difficultés scolaires. La demande du Directeur est en attente de réponse.

#### **Point 10: Les manifestations envisagées cette année au sein de l'école**

Le Directeur explique que les diverses manifestations organisées au sein de l'école tout au long de l'année scolaire, ont un but fédérateur pour l'école, avec l'équipe enseignante et les parents. Il exprime le souhait d'une participation plus active et davantage d'implication de la part des parents.

- Sortie annuelle au stade Héliconia : l'équipe enseignante demande une modification au profit d'autres sorties en classes individuelles, ou par petits groupes (par exemple visite de la réserve de Bakoumba) pour travailler sur un projet en rapport avec la biodiversité, ou autre.

Madame Massard annonce que cette année le stade ne sera pas disponible.

- Concours de pêche : Madame Massard évoque les nombreuses difficultés l'an passé pour aboutir et invite à réfléchir sur d'autres activités.

Le Directeur manifeste sa volonté de maintenir ces projets qui fédèrent l'école et permettent aux élèves de partager des moments conviviaux. .

#### **11 : Question hors de l'ordre du jour au sujet du CEP**

Un parent d'élèves demande si les élèves de CM2 risquent d'être convoqués aux oraux pendant les vacances de printemps. Monsieur Nzikou rassure : l'Inspection de l'éducation nationale gabonaise tient habituellement compte des vacances scolaires des élèves de l'EPC, ils ne sont pas convoqués pendant cette période.

L'ordre du jour étant épuisé, plus personne ne souhaite prendre la parole, le Directeur annonce que le prochain Conseil est prévu en mars 2016, rappelle qu'une réunion de la commission pour les rythmes scolaires se tiendra avant si nécessaire.

Il adresse des remerciements aux participants, la séance est levée à 19h45.

Une copie du présent PV sera également adressée à Madame Deschamps, Conseillère de coopération et d'action culturelle à l'Ambassade de France à Libreville, à Madame l'Inspectrice de l'Éducation Nationale en poste à Cotonou, à Monsieur Fanene DRH COMILOG à Moanda, Monsieur Morelet, chargé de mission pour les écoles d'entreprise à la Mission laïque française.

Monsieur Farineau  
Président du Conseil d'École

Madame Laloy  
Secrétaire de séance

